

Envoyé en préfecture le 21/10/2019

Reçu en préfecture le 21/10/2019

Affiché le 21/10/2019

**SLO**

ID : 974-239740012-20191015-DCP2019\_0649-DE



RÉGION RÉUNION – DIRECTION DES GRANDS CHANTIERS

SECURISATION DE LA ROUTE NATIONALE N°5  
SECTEUR LES ALOES / ÎLET FURCY – PR6+000 AU PR12+200

Concertation Publique du 11/06 au 12/07/2019

BILAN DE LA CONCERTATION



# **Sécurisation de la Route Nationale N°5**

## **Route de Cilaos**

### **Secteur les Aloès / Îlet Furcy**

### **PR6+000 au PR12+200**

**BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 2019**

## SOMMAIRE

<b>1 RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 HISTORIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 VARIANTES PRÉSENTÉES A LA     CONCERTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>2 CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 MODALITÉS DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>6</b>
<b>3 BILAN DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>8</b>
<b>3.1 MOBILISATION DU PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
<b>3.2 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS     EXPRIMÉES PAR ÉCRIT.....</b>	<b>9</b>
<b>3.3 RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX     QUESTIONS DU PUBLIC.....</b>	<b>11</b>
<b>4 CONCLUSION.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 1 : PANNEAUX DE CONCERTATION.....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 : PUBLICITÉ DANS LA PRESSE.....</b>	<b>18</b>

# 1 RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

## 1.1 CONTEXTE

Le projet porté par la Région Réunion a pour objectif la sécurisation de la Route Nationale n°5, route de Cilaos, secteur les Aloès / Îlet Furcy, commune de Saint-Louis, permettant d'améliorer les déplacements entre Cilaos et le Littoral. La **Route Nationale n°5**, ouverte à la circulation depuis 1932, est la **seule et unique liaison routière entre le littoral et la ville de Cilaos**, totalement isolée du reste de l'île par les remparts. Elle dessert plusieurs îlets disséminés le long de la route. Cette route présente également un enjeu touristique grâce à ses atouts naturels : nombreux points de vue et accès à des sites grandioses, points de départ et accès à des sentiers de randonnées.

Malgré des aménagements ponctuels réalisés au fil des années, pour améliorer la sécurité, plusieurs sections sont toujours soumises à des risques naturels d'éboulements et de glissements de terrain dus au contexte géologique particulier dans lequel elles s'inscrivent ou à des difficultés de circulation dues à une géométrie contraignante de la route. La RN5 étant une route de montagne, sa sécurisation ne pourra jamais être définitive et totale, un éventuel événement de grande ampleur, non maîtrisable, ne pouvant jamais être exclu.

Les études en cours visent à concevoir, dans un premier temps, un aménagement conséquent sur le secteur Les Aloès / Îlet Furcy, très impacté par les intempéries en 2018, afin d'assurer la sécurité des usagers et de pérenniser l'accès, tout en prenant en compte les enjeux, notamment environnementaux et humains, de façon optimale.

Conformément à la réglementation, cette opération a été soumise à une concertation publique, menée par la Région Réunion du 11/06 au 12/07/2019, afin d'en informer le plus largement possible la population.

Le présent bilan présente les avis exprimés, apporte des réponses ou des pistes de réflexion pour la poursuite du projet.

## 1.2 HISTORIQUE

Le cirque de Cilaos a été définitivement relié à Saint Louis, par une route carrossable, en décembre 1931. Au préalable, l'accès à Cilaos se faisait exclusivement par des sentiers. Depuis sa construction en 1923 et 1931, la route a subi de nombreuses modifications à la suite de crues ou d'éboulements exceptionnels qui l'ont emportée.

Sur la zone d'étude, entre les Aloès et l'îlet Furcy, le tracé de la route en 1949 passait en rive gauche du Bras de Cilaos. Les deux ponts de franchissement, au PR 7,5 et au PR 9, ayant été emportés par les crues torrentielles de 1948, la route a été reconstruite au pied du rempart rive droite.

Le tracé de la route au PR 8+300 a été modifié à la suite de l'éboulement de 6000m<sup>3</sup> survenu le 26 avril 2002 ayant fait deux victimes. La zone d'ébouillis n'ayant pas pu être sécurisée, la solution d'évitement a été retenue. Le tracé de la route a alors emprunté le lit de la rivière.

En 2018, à la suite de nouveaux éboulements dans le secteur d'îlet Furcy, le tracé rive droite est abandonné entre les PR 8+300 et 10+700. Depuis fin 2018, une nouvelle route (RN1005), non pérenne dans le temps, a été construite en rive gauche sur environ deux kilomètres cinq cent. L'ancienne route est toujours utilisée, en partie, par les habitants de l'îlet Rond entre les PR 8+400 et 9+400.

Cet axe routier, particulièrement sensible aux aléas climatiques, théâtre de nombreux ébouillis, reçoit chaque année des travaux de confortement et de sécurisation au coup par coup.

Dans ce contexte, la nécessité d'engager de nouvelles opérations d'aménagements à court, moyen et long terme le long de la RN5 a été priorisée, la pérennisation et la sécurisation de cet axe restant une priorité vitale pour la circulation des usagers et pour l'économie de Cilaos et des îlets desservis.

En rappel, des études antérieures, sur la totalité de l'itinéraire, avaient initiées par l'État et poursuivies par la Région. Un dossier d'Avant Projet Sommaire d'Itinéraire Qualitatif finalisé en 2010 avait fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à une Déclaration d'Utilité Publique qui est resté sans suite, les services de l'État ayant déclaré le dossier irrecevable (approche insuffisamment approfondie).

Sur la base de cet APSIQ, la Région a lancé en 2018 une première campagne de levés topographiques et de sondages géotechniques, la mise à jour des études hydrauliques et de trajectographie, ainsi que des expertises écologiques nécessaires à la conception d'un Avant-Projet, tenant compte des dernières évolutions réglementaires en particulier environnementales, sur la section Les Aloès / Îlet Furcy (PR 6+000 à 12+200), objet de la présente concertation.

### 1.3 VARIANTES PRÉSENTÉES A LA CONCERTATION

Le projet de sécurisation comprend :

- Des Aménagements Sur Place (**ASP**) : dans les sections où il est possible d'améliorer la sécurité et de donner des caractéristiques géométriques minimales à la route existante,
- Des Voies Nouvelles (**VN**) : dans les sections où de simples ASP ne suffisent pas à sécuriser l'itinéraire. Plusieurs fuseaux de variantes sont présentées pour les voies nouvelles.

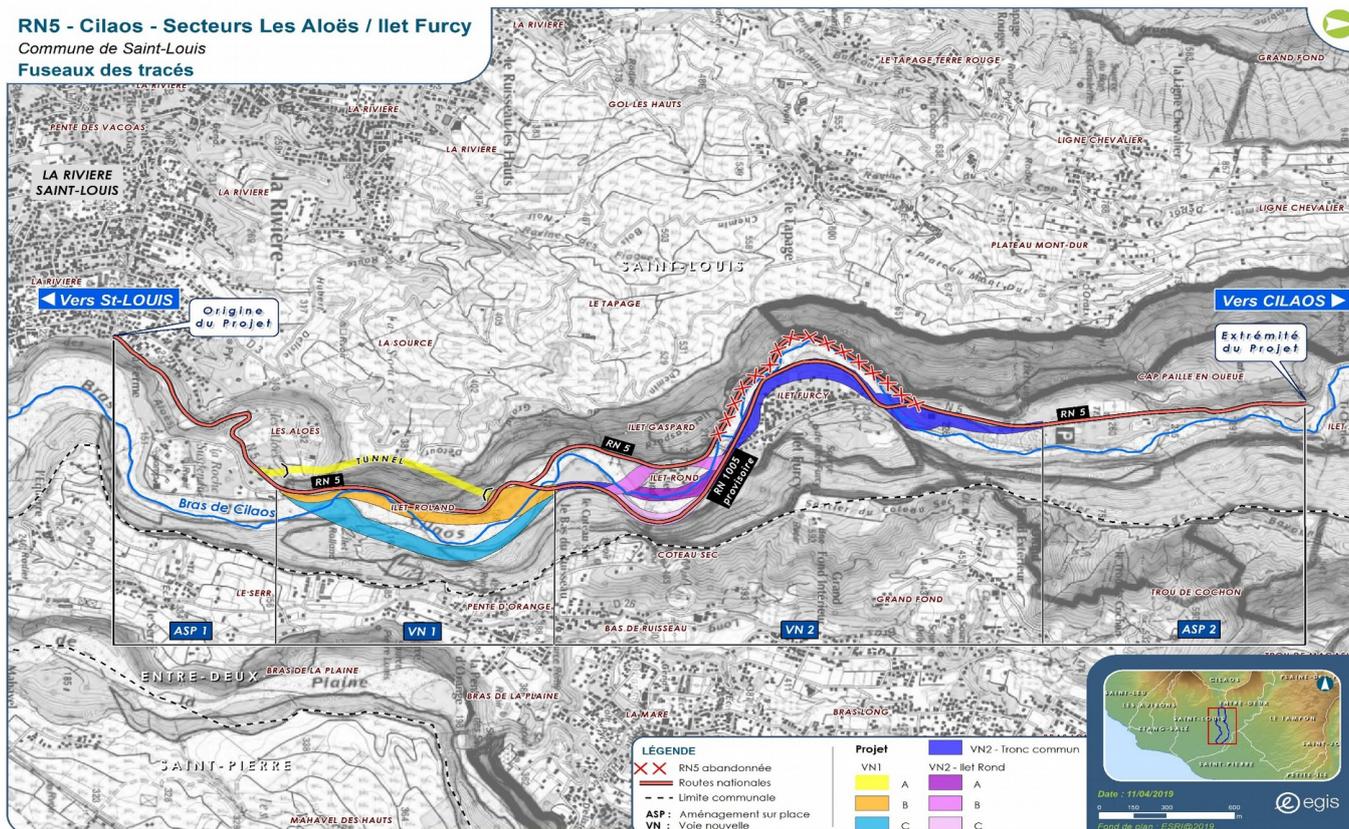
Ainsi, quatre sections individualisées ont été présentées à la concertation :

- Aménagement sur Place ASP1 - Descente des Aloès – PR 6+000 au PR 7+200 : Section pouvant être améliorée par la mise en place de filets, rectification de virages en déblais/remblais, création d'un mur de soutènement et d'un ouvrage hydraulique ;
- Voie Nouvelle VN1 - PR 7+200 au PR 8+200 : Sur ce secteur, le tracé existant de la RN5 ne peut être sécurisé et nécessite l'étude d'un tracé neuf. Trois fuseaux sont proposés :
  - VN1A : Solution tunnel, qui touche plusieurs maisons côté Sud au niveau des Aloès avec une sortie côté Nord dans une falaise très instable,
  - VN1B : Route digue en rive droite d'environ 1 km, plus éloignée de la falaise par rapport à « l'APSIQ 2010 » impactant d'environ 50 mètres l'écoulement du bras de Cilaos,
  - VN1C : Passage sur la rive gauche, ouvrage de franchissement Les Aloès / îlet Rolland et digue de protection en pied de falaise jusqu'au secteur Bas du Ruisseau.
- Voie Nouvelle VN2 - PR 8+200 au PR 11+200 : Trois fuseaux sont proposés sur ce secteur de l'îlet Rond
  - VN2A : Contournement Est de l'îlet Rond (rive droite avec endiguement de protection),
  - VN2B : Contournement Ouest de l'îlet Rond (rive droite / RN5 existante),
  - VN2C : Confortement de la « RN1005 » au droit de l'îlet Rond (rive gauche).

Le contournement de l'îlet Furcy, tronc commun à l'ensemble des variantes de la VN2, est prévu en rive gauche, globalement, en limite de l'îlet Furcy (l'ancienne RN5 ne peut être rétablie dans ce secteur).

- ASP2 - Îlet Furcy / Rampe des sables – PR11+200 au PR12+200 : Section pouvant être améliorée par le reprofilage du talus amont en déblai et création de murs de soutènement.

**RN5 - Cilaos - Secteurs Les Aloës / Ilet Furcy**  
Commune de Saint-Louis  
Fuseaux des tracés



## 2 CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### 2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

La phase de concertation est encadrée par le Code de l'Urbanisme :

Les rubriques suivantes, issues de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme identifient le présent projet comme devant faire l'objet d'une Concertation préalable :

- *L103-2 : Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;*
- *R103-1 : La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ;*

Ces critères rendent obligatoire la concertation publique sur ce projet.

L'article L103-2 dispose que la concertation doit avoir lieu « pendant toute la durée de l'élaboration du projet ». La jurisprudence a estimé que celle-ci « doit se dérouler avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles et que ne soient pris les actes conduisant à la réalisation effective de l'opération, au nombre desquels figurent notamment les marchés de maîtrise d'œuvre de travaux, les déclarations d'utilité publique ».

Il est obligatoire (L123-12 du Code de l'Environnement) d'insérer le bilan de la concertation dans le dossier d'enquête publique. Cette insertion répond ainsi à l'exigence de mise à disposition du public du « dossier définitif », posée par le code de l'urbanisme.

## 2.2 MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Les modalités d'organisation de la concertation, précisées à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, doivent permettre au public, « pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, [...] d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

Dans cette optique, la Région Réunion, maître d'ouvrage du projet de sécurisation de la Route Nationale n°5, route de Cilaos, secteur les Aloès / Îlet Furcy, a mené la concertation publique sur une durée d'un mois, du 11 juin au 12 juillet 2019.

Les modalités de concertation ont été validées par la Commission Permanente de la Région Réunion le 28 mai 2019.

### La concertation publique s'est déroulée de la manière suivante :

- Exposition publique permanente sous forme de panneaux d'information :
  - Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis : 8h00-12h00 / 13h00-16h00,
  - Salle culturelle de la Mairie de Cilaos : 8h00-12h00 / 13h00-16h30 du lundi au jeudi et 8h00-12h00 le vendredi.
- Mise à disposition du dossier de concertation, consultable via le site [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com) ;
- Possibilité de déposer un avis dans le registre disponible sur les lieux d'exposition, ou sur le site [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com) ;
- Organisation de quatre réunions publiques :
  - le mercredi 12 juin 2019 à 16h00 au Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis,
  - le mercredi 19 juin 2019 à 16h00 à la Salle culturelle de la Mairie de Cilaos,
  - le lundi 24 juin 2019 à 17h00 à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy, Saint-Louis (réunion supplémentaire par rapport aux modalités validées par la Région mais organisée à la demande des habitants de l'Îlet Furcy),
  - le mercredi 10 juillet 2019 à 17h00 au Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis.
- Permanences techniques d'une demi-journée :
  - le mardi 25 juin 2019 de 13h00 à 16h00 à la Salle culturelle de la Mairie de Cilaos,
  - le mercredi 26 juin 2019 de 8h30 à 12h00 au Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis,
  - le mercredi 10 juillet 2019 de 13h00 à 16h00 à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy, Saint-Louis (permanence supplémentaire par rapport aux modalités validées par la Région mais tenue à la demande des habitants de l'Îlet Furcy).

### Information par voie de presse :

Le dispositif de communication autour de cette concertation s'est déroulé comme suit :

- Encarts dans la presse quotidienne :
  - 06/06 /2019 dans le JIR,
  - 10 au 20 juin 2019 sur le site de ZINFOS974,
  - 22/06/2019 dans le JIR,
  - 06/07/2019 dans le JIR.

- Communiqués radio pendant l'info-route sur les radios La 1ère / RTL / Exo FM / NRJ / Free Dom (1 fois par jour entre le 11 juin et le 12 juillet) :

« Dans le cadre des grands chantiers mis en place par la Région et dans un souci de faciliter vos déplacements sur le réseau routier, une concertation publique sera ouverte du 11 juin au 12 juillet sur le projet de sécurisation de la Route Nationale n°5, route de Cilaos, secteur les Aloès / Îlet Furcy. Ce projet vous concerne et votre avis est important, alors rendez vous sur le site de la Région Réunion ».

- Sur Internet : site [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



LA RÉUNION!  
positive!

**SÉCURISATION DE LA RN5, ROUTE DE CILAOS  
SECTEUR LES ALOÈS / ÎLET FURCY PR6+000 / PR12+200**

## Concertation publique

Du 11 juin au 12 juillet 2019

### DONNEZ VOTRE AVIS !

sur [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

**/ PERMANENCE / EXPO / LIEU D'EXPRESSION :**  
Case du Petit Serré de la Mairie de Saint Louis : 8h-12h / 13h-16h  
Salle culturelle de la Mairie de Cilaos : 8h-12h / 13h-16h30 du lundi au jeudi  
et 8h-12h le vendredi

**/ RÉUNIONS PUBLIQUES :**  
Le mercredi 12 juin à 16h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis  
Le mercredi 19 juin à 16h à la salle culturelle de la mairie de Cilaos  
Le lundi 24 juin à 17h à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy, Saint-Louis  
Le mercredi 10 juillet à 17h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis

**/ PERMANENCES TECHNIQUES :**  
Le mardi 25 juin de 13h00 à 16h30 à Cilaos  
Le mercredi 26 juin de 8h30 à 12h au Petit Serré à Saint-Louis

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS  
PRATIQUES ET L'ACTUALITÉ DE LA RÉGION

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com) |       

## 3 BILAN DE LA CONCERTATION

### 3.1 MOBILISATION DU PUBLIC

La Région Réunion avait programmé trois réunions publiques, Petit Serré le 12 juin, Cilaos le 19 juin et une nouvelle fois Petit Serré le 10 juillet dans le but de présenter à la population une synthèse de ces réunions publics. Lors de la première réunion au Petit Serré des portes-paroles de l'Îlet Furcy ont sollicité les représentants de la Région Réunion pour qu'une réunion se tienne sur l'Îlet Furcy, de nombreuses personnes n'ayant pas de moyens de locomotion pour se rendre au Petit Serré, distant d'environ 4 km. La Région Réunion a répondu favorablement en organisant une réunion supplémentaire à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy le 24 juin 2019.

Hormis la dernière réunion du Petit Serré, le public a été relativement présent. Ainsi, hors représentants de la Ville et de la Région Réunion :

- 16 personnes ont élargé le mercredi 12 juin 2019 à 16h00 au Case du Petit Serré,
- 15 personnes ont élargé le mercredi 19 juin 2019 à 16h00 à la Salle culturelle de la Mairie de Cilaos,
- 54 personnes ont élargé le lundi 24 juin 2019 à 17h00 à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy, Saint-Louis
- 06 personnes seulement présentes le mercredi 10 juillet 2019 à 17h00 au Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis. Personnes déjà rencontrées lors des réunions précédentes et ou des demi-journées de permanence techniques.

Les trois demi-journées de permanence, à Cilaos, Petit Serré et Îlet Furcy, n'ont accueilli que peu de personnes, la plupart déjà présentes aux réunions publiques, profitant de ces séances pour mettre leur avis sur le registre prévu à cet effet.

Le nombre de personnes ayant visité les différents lieux d'exposition n'est pas quantifiable.

La répartition des avis exprimés en fonction du support est la suivante :

- 18 avis dans le registre disponible en permanence au Case du Petit Serré / Saint-Louis
- 07 avis dans le registre disponible en permanence à la Salle culturelle / Cilaos
- 05 avis remis en permanence à la salle paroissiale de Îlet Furcy / Saint-Louis
- 10 sur le site de la Région Réunion.

**Soit 40 avis exprimés.**

**Au vu du bassin de population concerné (env. 6 000 habitants) et des 3 000 véhicules/jour en moyenne, qui empruntent la RN5, secteur Aloès / Îlet Furcy, la participation du public est considérée comme faible à très faible, malgré le dispositif d'information et de communication mis en place à la hauteur des enjeux du projet.**

Une des hypothèses pouvant expliquer cette faible participation peut être liée, au fait qu'il n'existe qu'un seul itinéraire pour se rendre à Cilaos et que toute la population est unanime pour dire qu'il est urgent de réaliser des travaux de sécurisation, quel que soit le tracé qui sera finalement retenu.

En outre l'impact potentiel sur le foncier privé restera limité quelle que soit la solution retenue pour la suite des études. Hormis le secteur d'Îlet Furcy où des terrains privés devraient être concernés par le projet (expliquant d'ailleurs la mobilisation plus importante du public lors de la réunion publique qui s'y est déroulée), le reste du linéaire est situé pour une grande partie sur le domaine public routier ou fluvial.

### 3.2 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS EXPRIMÉES PAR ÉCRIT

40 personnes se sont exprimées. Leurs observations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
PAYET Sophia (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La première tranche quand et combien de temps de travaux ?</li> <li>La deuxième tranche en quelle année et combien de temps de travaux ?</li> <li>Pourquoi prendre l'avis des gens ?</li> </ul>
GONTHIER Marie-Gisèle (Îlet Furcy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le mieux est de passer le long de la rivière</li> </ul>
MAILLOT Karine (Îlet Furcy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Où passera exactement la nouvelle route ?</li> </ul>
DIJOUX Séverine (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Où passera exactement la route par rapport au lit de la rivière : est-ce plus éloignée ou plus rapprochée ?</li> </ul>
PAYET Yvette	<ul style="list-style-type: none"> <li>Que les travaux avancent et commencent déjà pour nous sécuriser au plus vite</li> </ul>
DIJOUX Georges (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire que les travaux débutent le plus tôt possible pour ne plus subir les cyclones et ne plus être pris en otage et nous informer de l'avancement des différentes étapes</li> </ul>
RIVIERE Jean-Max (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éloigner nous le maximum de cette falaise elle est très dangereuse et que les travaux se réalisent le plus vite possible. Tous les jours pour nous c'est un cauchemar, surtout quand il pleut</li> <li>La solution c'est de rehausser la nouvelle route</li> </ul>
ETHEVE Jocelyn (Îlet Furcy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Itinéraire RN1005 actuel protégé par un endiguement qui constituerait une protection du village et la tranquillité des habitants.</li> <li>Axe vital pour Cilaos, ses habitants et son économie</li> <li>Favorable au projet</li> </ul>
HOARAU Claudine (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très bon projet pour cette nouvelle route, on sera plus en sécurité avec moins de dangers</li> </ul>
DIJOUX Julien (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de la route est très bien pour tout le monde</li> <li>Serait-il possible de mettre les terrains en zone rouge « Constructible » ?</li> </ul>
PAYET Isabelle (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon projet pour les habitants comme pour les touristes</li> <li>Travailler et circuler normalement pendant les travaux, merci de prendre en considération notre souci à ce sujet</li> </ul>
DIJOUX Léone	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'aimerais que la nouvelle route commence cette année, les habitants mieux en sécurité et surtout pour les enfants qui prennent le bus tous les jours, ils vivent avec la peur</li> <li>Cela facilitera la circulation, plus de visite pour le cirque et mieux pour les touristes.</li> </ul>
Anita – Loane - Rébecca	<ul style="list-style-type: none"> <li>On voudrait que la route passe près de la rivière, coté montagne c'est dangereux</li> <li>L'accès est plus facile et la route plus libre</li> </ul>
GODERON Géraldine (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surélever la route provisoire, type NRL, avoir une vue sur l'Îlet Furcy, beau panorama tout au long du trajet.</li> </ul>
DIJOUX Sonia (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surélever la route. Moins de bruit pour les habitants. Bien pour leur tranquillité</li> </ul>
DIJOUX Mélina (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est plus sécurisé surtout en temps de pluie parce qu'on rate l'école et c'est énervant</li> </ul>
MAILLOT Luc (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commencer la nouvelle route sur l'ancienne pile, continuer à droite et faire une autre pile pont. L'ancienne pile n'a jamais été détruite par la rivière</li> </ul>

PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
DIJOUX Olivier (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette nouvelle route est une très bonne idée, on a trop souffert pendant les périodes de cyclone</li> </ul>
ALEXIS Jean Fabrice (Le Port)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La sécurisation de cette route est très importante</li> <li>C'est une bonne chose merci la Région</li> </ul>
PICARD Roland (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il serait bien que les chantiers soient préventifs pour une fois</li> </ul>
ELLYA Marie (Saint-Pierre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette route est un danger pour tous les automobilistes qui l'empruntent chaque jour</li> <li>Enjeux économiques grâce aux diverses activités du cirque qui attirent bon nombre de touristes locaux et autres</li> <li>Je suis pour la sécurisation de cette route</li> </ul>
CLAIN Pascal (Palmiste Rouge)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Super projet, croisons les doigts pour qu'il arrive à terme</li> <li>Quel avenir pour le reste de la route, de gros gros points noirs persistent, notamment section Petit Serré / Pavillon</li> </ul>
CORRE Mireille (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Variante C : éloigne du versant montagneux (moins de risque d'éboulements). Pas de dégradations de faune piscicole donc moins de risques d'alertes ou de blocage des travaux par les associations environnementales</li> <li>Disponibilité de ressources en matériaux</li> <li>Bonne desserte de l'Îlet Rolland. Moins coûteux que la variante A</li> </ul>
PAYET Karine (Saint-Denis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, je suis d'accord avec ce que proposent nos élus</li> </ul>
Famille ETHEVES (Îlet Rond)	<ul style="list-style-type: none"> <li>On a toujours habité à l'Îlet Rond, nos parents aussi</li> <li>Le mieux est le scénario B au droit de l'Îlet. Aucun risque d'éboulement en face de chez nous, un mur gabion de 80 mètres vient d'être installé</li> <li>Pas de nuisance pendant les travaux</li> </ul>
CHADOULI Aurélia (Saint-Louis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je suis d'accord pour cette sécurisation</li> <li>Route qui semble dangereuse vu les effondrements réguliers « coupe l'envie d'aller bat carré Cilaos »</li> </ul>
ROBERT Henri (Saint-Louis)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impératif que cette route soit sécurisée, améliorée pour éviter les ruptures notamment en période cyclonique</li> </ul>
BOISVILLIERS Elodie (Petit Serré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le premier tracé est à mon avis le plus judicieux</li> </ul>
LEBRETON Simon / Pierrette (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très favorable – Préférence pour VN1C et VN2A</li> <li>Après le traitement de cette section, quels sont les prochains projets sur la RN5 ?</li> </ul>
LEBRETON Yann (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Très favorable sur ce projet - VN1C et VN2A</li> </ul>
LEBRETON Valérie (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable sur le projet - VN1C et VN2A</li> <li>Autres projets à envisager : la sécurisation de la portion du Pavillon et Petit Serré</li> </ul>
FONTAINE Sébastien (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préférences pour le projet VN1C et VN2A</li> <li>J'aurai bien vu une route avec casquette pour accompagner le glissement des éboulis vers la rivière</li> </ul>
TECHER Patrick (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préférences pour le projet VN1C et VN2A qui semble plus en sécurité</li> </ul>
GRONDIN Denis (Cilaos)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préférences pour le projet VN1C et VN2A</li> <li>Anticiper sur les autres points noirs qui pourraient nous enclaver encore</li> </ul>
YEBO Yannis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis favorable sur ce projet, il est temps qu'on s'occupe de cette route</li> <li>Domage qu'on monte d'énormes murs anti-bruit au droit d'Îlet Furcy mais il faut bien penser à la tranquillité des habitants d'Îlet Furcy</li> </ul>

PARTICIPANTS	OBSERVATIONS
ETHEVE Marie Josephine Aliette (Îlet Furcy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Souhaite que le nouveau tracé passe dans Îlet Furcy pour ne pas toucher les maisons familiales</li> <li>Ne pas toucher la petite falaise à l'arrière de notre maison</li> </ul>
?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les parcelles de terrain nu et les maisons qui peuvent être concernées par la nouvelle route, nous aimerions une concertation pour qu'un accord convenable puisse être trouvé</li> </ul>
ETHEVE Josian et Ketty	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passage d'un huissier avant les travaux État des lieux</li> <li>Solutions à trouver pour le bruit et la poussière pendant les travaux</li> <li>Ensuite mur anti-bruit avec visibilité, portes et fenêtres double vitrage</li> <li>VN1C et VN2A</li> </ul>
?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas toucher la falaise derrière l'école – Enlever la zone rouge pour le milieu de l'Îlet – Trottoirs au niveau d'Îlet Furcy</li> </ul>
?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis B ou A</li> </ul>

Sur 40 avis exprimés, globalement, il est à noter qu'aucun n'est opposé au projet de sécurisation de la RN5 présenté.

- 10 avis sont peu ou pas exploitables, ou ne concernent pas directement le projet. Certains avis prennent la forme de questions, les réponses à ces questions sont apportées au chapitre suivant,
- 15 avis sont clairement favorables ou très favorables, d'accord sur ce projet ou considère que c'est un bon projet sans toutefois se prononcer sur un itinéraire en particulier,
- 01 avis propose un autre tracé, directement dans l'Îlet Furcy,
- 14 avis également favorables au projet, émettent un choix sur les différents tracés, dont :
  - x 2 qui se positionnent uniquement sur le fuseau de la VN1C (passage en rive gauche, vers l'Îlet Rolland),
  - x 4 qui proposent de retenir le fuseau VN2C (confortement de la RN1005),
  - x 7 qui proposent de retenir les fuseaux VN1C et VN2A (passage en rive droite, le long de l'Îlet Rond, côté rivière),
  - x 1 qui se positionne uniquement sur le fuseau VN2B (contournement Îlet Rond sur RN5 initiale),

En conclusion, sur le choix des fuseaux par le public :

- 9 personnes sont favorables au fuseau VN1C et aucun avis n'a été formulé sur les fuseaux VN1A et VN1B,
- 7 personnes sont favorables au fuseau VN2A, 1 personne au fuseau VN2B et 4 personnes au fuseau VN2C.

### 3.3 RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Au travers des avis ou lors des réunions publiques, le public a soulevé certaines interrogations, auxquelles le maître d'ouvrage apporte des réponses.

Ces interrogations sont regroupées par thèmes :

#### Question 1 :

*Quand commencent les travaux ? On souhaite que les travaux commencent le plus vite possible ...*

#### Réponse 1 :

Le projet de sécurisation de la RN5 route de Cilaos, secteur les Aloès / Îlet Furcy est en phase d'études préliminaires. De nombreuses études, indispensables à la recherche du meilleur tracé ont été lancées par anticipation :

- levé topographique, terminé à ce jour, complément éventuel après choix du fuseau retenu pour la suite des études et réalisation de l'avant-projet ;
- campagne de sondages géotechniques, terminée à ce jour, complément prévu après choix du fuseau retenu pour la suite des études et réalisation de l'avant-projet ;
- études de trajectographie : rapport provisoire validé, en attente du choix du fuseau retenu pour la suite des études ;
- études hydrauliques : rapport provisoire validé, en attente du choix du fuseau retenu pour la suite des études ;
- études acoustiques terminées, état initial de l'environnement faune/flore en cours.

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

2019 : Bilan partiel de la concertation publique : choix du fuseau à retenir pour la suite des études

Réalisation des études Avant-Projet

Dossier de demande d'autorisations administratives

2020 : Instruction des autorisations réglementaires

Enquête Publique

Poursuite des études Projet et Dossier de consultation des Entreprises pour les travaux

2021 : Début des travaux sur les sections d'Aménagement Sur Place, sous réserve des autorisations réglementaires, qui pourrait intervenir avant celui des voies nouvelles,

Début des travaux de voies nouvelles courant du second semestre 2021, pour une durée des travaux de 4 ans.

#### **Question 2 :**

*Quand la suite du projet ? Notamment Petit Serré / Pavillon ...*

#### **Réponse 2 :**

La Maîtrise d'Ouvrage prépare un cahier des charges pour recruter un bureau d'études concernant la suite des études sur l'itinéraire jusqu'à Cilaos. Ces études se dérouleront en parallèle de celles en cours sur le secteur Aloès / Petit Serré. Elles devraient commencer dès 2020.

#### **Question 3 :**

*Concertation pour les terrains et maisons touchés par le projet ...*

#### **Réponse 3 :**

Il est prématuré de lancer cette procédure tant que le tracé définitif n'est pas arrêté et validé. Limiter l'impact, notamment sur le bâti est aussi un critère très important pris en compte dans le choix du tracé final. Toutefois, les habitants éventuellement concernés seront contactés individuellement. Ce sont les services fiscaux de l'État qui assurent ces missions d'expertises et d'estimations des biens.

#### **Question 4 :**

*Circuler et travailler pendant la phase travaux ...*

#### **Réponse 4 :**

Ce critère est très important et sera pris en compte dans le choix du tracé définitif et dans les modalités de réalisation des travaux. Le maître d'ouvrage s'engage à tout mettre en œuvre pour minimiser les fermetures de route (hormis ponctuelles, notamment en phase de raccordement) dues aux travaux de la nouvelle route afin de maintenir au mieux l'accès au cirque et aux îlets.

**Question 5 :**

*Pourquoi pas une route avec casquette pour guider les éboulis dans la rivière ?*

**Réponse 5 :**

Les tracés envisagés et proposés lors de la concertation sont issus de réflexions portant notamment sur les aléas « inondation » et « chute de blocs ». Les tracés sont ainsi éloignés des remparts pour se prémunir des chutes de blocs, avec le cas échéant, la mise en œuvre de protections complémentaires de type grillages en falaise, déflecteurs et écrans pare-blocs qui restent encore à préciser. Il reste néanmoins constant que la route de Cilaos demeurera une route de montagne qui sera toujours soumise à des phénomènes de grande ampleur (éboulement en masse, effondrement de pans de falaise, arrivée d'eau importante en crête de remparts).

Les dispositifs de type casquettes permettent de sécuriser les routes en falaise vis-à-vis des chutes de blocs, lorsqu'il n'existe pas de tracé alternatif, mais ne répond pas non plus aux éboulis de type effondrement en masse. Ce type d'équipement n'est pas adapté dans toutes les situations et notamment au droit des îlets. Il est difficile à mettre en œuvre sous des falaises déjà très fragiles (ancrages importants, travaux lourds, espaces limités pour les fondations, complexité de réalisation sous circulation sur route étroite) et en termes de sécurité des travailleurs, etc. De plus, ces équipements sont difficiles à dimensionner et en plus très coûteux. Enfin, ils nuiraient au cachet touristique de l'itinéraire en réduisant fortement les ouvertures visuelles.

**Question 6 :**

*Passage d'un huissier avant travaux et état des lieux*

**Réponse 6 :**

Comme dans tout projet routier au droit des zones habitées, un huissier aura en charge de passer chez chaque habitant concerné pour réaliser un état des lieux en présence du propriétaire et du locataire en cas de location. L'huissier sera également accompagné d'un agent représentant le maître d'ouvrage. A l'issue de cette visite, un rapport initial est rédigé par le huissier avec photos et commentaires. Un exemplaire de ce rapport est transmis au propriétaire.

**Question 7 :**

*Mise en œuvre d'écrans acoustiques et double vitrage*

**Réponse 7 :**

Une première campagne de relevés acoustiques, dit état initial, a été réalisée sur une semaine sur l'ensemble du linéaire. Les capteurs ont été positionnés chez les riverains, sur la façade des maisons qui pourraient potentiellement être concernées par le projet. Ces résultats seront pris en compte dans l'étude acoustique, qui définira si des protections sont nécessaires. Le type de protection ou d'aménagement le plus adéquat sera défini ultérieurement dans le projet dans le cadre de la réglementation relative au bruit routier.

La protection à la source sera recherchée en priorité (dispositions prises au niveau ou en bordure de la voie – merlons, écrans acoustiques). Dans le cas où le traitement du niveau sonore en limite de voirie ne serait pas suffisant, l'isolation acoustique des façades de maisons pourrait être prise en compte.

**Question 8 :**

*Le projet de sécurisation permettra il de revoir le classement de l'îlet Furcy en zone rouge inconstructible au Plan de Prévention des Risques (PPR) ?*

### Réponse 8 :

Selon l'implantation de la future route et des ouvrages de franchissement, au contour de l'îlet Furcy, des protections seront mises en place pour les protéger contre les crues du Bras de Cilaos. Le risque inondation au niveau de l'îlet Furcy pourrait être moins élevé en cas de forte crue.

Cependant la révision du PPR permettant de modifier le classement de l'îlet, actuellement en zone rouge, ne relève pas de la compétence de la Région mais de celle de l'État. La révision ou la modification du Plan Local d'Urbanisme pour le déclassement des terrains en zone constructible relève de la compétence de la Mairie de Saint Louis.

Par ailleurs, le projet de sécurisation de la RN5 ne permettra pas de modifier le niveau d'aléa Fort et Moyen par rapport aux risques Mouvement de terrain dans le PPR.

## 4 CONCLUSION

La consultation relative au projet de sécurisation de la Route Nationale N°5, route de Cilaos, secteur les Aloès / Îlet Furcy a permis de recueillir 40 avis.

Au vu du bassin de population concernée (env. 6 000 habitants) et du trafic moyen de 3 000 véhicules/jour sur ce seul itinéraire reliant Cilaos et ses îlets, la participation du public peut être considérée comme faible, à très faible malgré le dispositif d'information et de communication mis en place à la hauteur des enjeux du projet.

L'ensemble du public exprime le besoin, l'impatience et l'urgence de réaliser ces travaux de sécurisation, mais également de poursuivre les études notamment sur le secteur Petit Serré / Pavillon.

Sur les personnes ayant exprimé un choix sur le fuseau à privilégier, une majorité est favorable aux variantes VN1C et VN2A. Plus précisément :

- 9 personnes sont favorables au fuseau VN1C et aucun avis n'a été formulé sur les fuseaux VN1A et VN1B,  
- 7 personnes sont favorables au fuseau VN2A, 1 personne au fuseau VN2B et 4 personnes au fuseau VN2C.

Il est proposé de poursuivre le projet sur les bases suivantes :

- de valider le bilan de cette 1ère phase de concertation publique menée en 2019 sur l'opération « RN5 - Sécurisation de la partie basse - Les Aloès / Îlet Furcy » et ses conclusions, confirmant l'opportunité du projet, à consolider dans les conditions suivantes :
  - poursuivre la concertation pendant la phase d'élaboration de l'avant-projet et intégrer le bilan final au dossier d'enquête publique ;
  - optimiser le projet en retenant le fuseau des solutions VN1C et VN2A pour les sections de tracé neuf, afin d'aboutir à des solutions techniques permettant :
    - d'apporter une amélioration en termes de risque d'éboulis ;
    - de desservir les îlets existants (îlet Rolland, îlet Rond et îlet Furcy) tout en limitant l'impact dans la rivière en diminuant le nombre d'appuis des ouvrages et l'impact sur le foncier bâti des îlets ;
    - travailler l'intégration du projet dans le site et à la mise en valeur des sites remarquables de cette vallée ;
  - publier le bilan intermédiaire et continuer à informer le public, en maintenant sur le site internet de la Région, un lien permettant un accès au dossier de concertation et à son bilan intermédiaire, ainsi qu'aux futurs documents concernant l'avancement de l'avant-projet.

## ANNEXE 1 : PANNEAUX DE CONCERTATION

Sécurisation de la Route Nationale N°5, Route de Cilaos  
 Secteur Les Aloès – Îlet Furcy PR6+000 au PR12+200

> Commune de Saint-Louis



### Présentation du projet

La Région Réunion est porteuse d'un projet visant à :

- Sécuriser la RNS,
- Pérenniser l'accès à Cilaos.

La Route Nationale n°5 est la seule et unique liaison routière entre le littoral et la ville de Cilaos, totalement isolée du reste de l'île par les remparts. Elle développe un linéaire d'environ 30 km à partir de la Rivière Saint Louis et dessert plusieurs îlets disséminés le long de la route.

Depuis son ouverture à la circulation, le linéaire du tracé a régulièrement évolué suite à de nombreux désordres occasionnés par des phénomènes naturels majeurs tels que des chutes de pierres, des éboulements, des glissements de terrain et des coulées torrentielles à la suite d'intempéries. Malgré les aménagements réalisés au fil des années, les précédentes études menées, ont confirmé que plusieurs sections étaient toujours soumises à des risques naturels ou des difficultés de circulation dues à une géométrie contraignante de la route.

Suite aux éboulements survenus au premier trimestre 2018, qui ont rendu la RNS impraticable entre les Aloès et Îlet Furcy, une voie provisoire a été mise en service (RN 1005) sur ce linéaire. Cette voie réalisée dans le lit de la rivière, qui constitue le seul accès au cirque de Cilaos et, en particulier, ses ouvrages hydrauliques, restent cependant soumis aux aléas naturels tant en terme d'éboulement rocheux qu'en terme d'inondation. De fait, la réalisation des travaux de sécurisation sur les sections les plus exposées, entre les Aloès et Îlet Furcy, a été priorisée ; la zone d'études est comprise entre le PR6+000 et le PR12+200.



Plan de situation de la zone d'études

### Planning prévisionnel

- > Dossier de demande d'autorisations
- > Étude de maîtrise d'œuvre

Élaboration des études de demande d'autorisations administratives  
 Bureau d'études Environnementales (Département d'Îlet/Furcy)  
 Expertise : Étude de topographie, hydrologique, études sondages géotechniques / Géotechnique et consolidation stabilisation de l'ouvrage

- > Début des travaux de Vies Nouvelles

Élaborer les autorisations d'urbanisme  
 Mise en œuvre des travaux  
 Travaux



- > Travaux adjoints aux permis de construire
- Caractérisation géotechnique

- > Travaux
- > Autorisations réglementaires
- > Groupes publics
- > Étude de maîtrise d'œuvre
- Finalisation des autorisations administratives
- Expertise : Procédure de réalisation de maîtrise d'œuvre et 1<sup>er</sup> appel d'offres

- > Fin des travaux

### Estimation des travaux

<p><b>ASP n°1</b> Descente des Aloès</p> <p><b>5 M€ TTC</b></p>	<p><b>YN n°1 (A/B/C)</b> Les Aloès / Bas du Ruisseau</p> <p>Entre 30 et 45 M€ TTC</p> <p>VN1 A   VN1 B   VN1 C 45 M€   30 M€   30 M€</p>	<p><b>YN n°2 (A/B/C)</b> Contournement de l'Îlet Rond et l'Îlet Furcy</p> <p>Entre 35 et 50 M€ TTC</p> <p>VN2 A   VN2 B   VN2 C 50 M€   30 M€   35 M€</p>	<p><b>ASP n°2</b> Îlet Long / Rampe des Sables</p> <p><b>5 M€ TTC</b></p>
---	--	---	---

## Sécurisation de la Route Nationale N°5, Route de Cilaos Secteur Les Aloès – Îlet Furcy PR6+000 au PR12+200

> Commune de Saint-Louis



### Les variantes envisagées

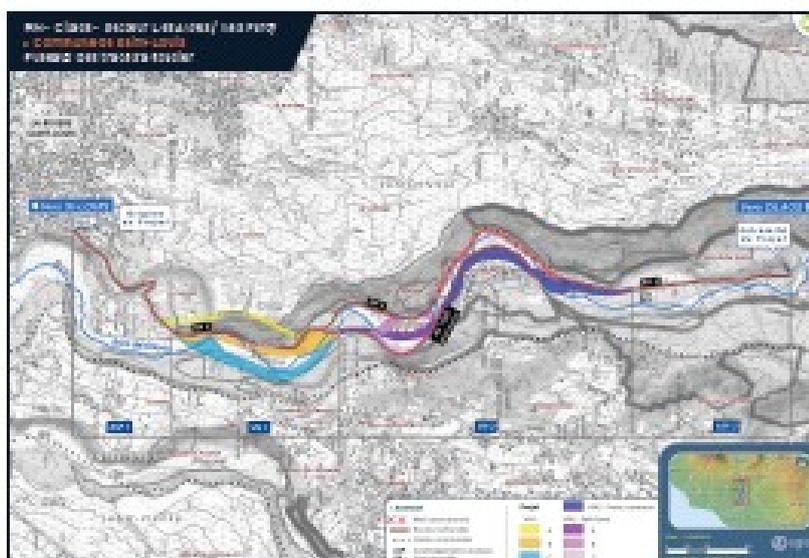
Les aménagements à réaliser correspondent à des interventions ponctuelles sur l'existant ou d'importance avec création de voies nouvelles avec des ouvrages de franchissement ou des tunnels : C'est sur ces sections de voies nouvelles que sont envisagées plusieurs variantes.

#### Les aménagements sur place (ASP) :

Ils sont prévus dans toutes les sections où il est possible d'améliorer la sécurité et de donner des caractéristiques géométriques minimales.

#### Les voies nouvelles (VN) :

Elles sont prévues dans les sections routières où de simples aménagements sur place ne suffisent pas à garantir une sécurité optimale de l'itinéraire.



#### ASP n°1

Descente des Aloès  
PR 6+000 au PR 7+200

#### ASP n°2

Îlet Long / Rampe des sables  
PR 11+200 au PR 12+200

#### VN n°1

Îlet Rolland / Bas du Ruisseau  
PR 7+200 au PR 8+200

#### VN n°2

Contournement de l'Îlet Rond et l'Îlet Furcy  
PR 8+200 au PR 11+200

##### ● Variante A

Un tunnel de 940 m associé à un ouvrage sur le Bras de Cilaos de 280 m

##### ● Variante A

Au niveau de l'Îlet Rond, le tracé de la RN5 emprunte le lit de la rivière, en rive droite grâce à un ouvrage d'art de 520 m

##### ● Variante B

Une route digue de 900 m sur la rive droite, dans le lit majeur du Bras de Cilaos puis un ouvrage sur le Bras de Cilaos de 280 m

##### ● Variante B

Le tracé de la RN5 contourne l'Îlet Rond en rive droite, au pied du rempart, grâce à 2 ouvrages d'art de 100 m

##### ● Variante C

Une voie nouvelle d'1 km en rive gauche avec un ouvrage de 210 m sur le Bras de Cilaos.

##### ● Variante C

Contournement de la RN 1005 au droit d'Îlet Rond et accès à l'Îlet Rond depuis le pont Bailey de l'Îlet Furcy par la RN5.

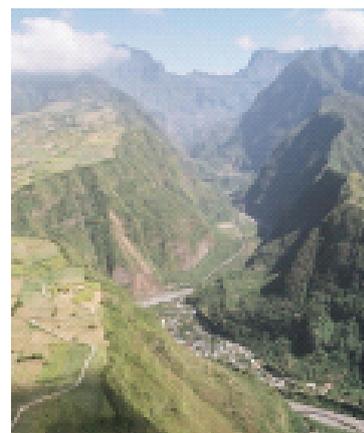
## Sécurisation de la Route Nationale N°5, Route de Cilaos Secteur Les Aloès – Îlet Furcy PR6+000 au PR12+200

> Commune de Saint-Louis



### Les Objectifs du projet

- 01 Offrir un meilleur service à l'usager et faciliter l'accès aux transports en commun et poids lourds
- 02 Améliorer les conditions de sécurité des usagers vis-à-vis des aléas naturels
- 03 Sauvegarder et valoriser les qualités et l'attractivité du parcours par rapport aux nombreuses perspectives remarquables sur la ravine et le cirque
- 04 Participer au développement de l'économie locale



### Contraintes principales

- Intervention dans le Domaine Public Fluvial et en ZNIEFF de type 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
- Milieu naturel à forts enjeux écologiques dans zone d'adhésion du Parc National (zone de nidification d'oiseaux marins, corridor écologique...)
- Projet situé en limite du périmètre de protection rapproché et dans la zone de surveillance rapprochée du captage d'eau potable souterrain situé dans le village Les Aloès
- Projet situé dans une zone d'aléa « mouvement de terrain » élevé et d'aléa « inondation » fort au Plan de Prévention des Risques
- Travaux à réaliser avec maintien de la circulation routière.

### Caractéristiques minimales de la route à atteindre

- Chaussée bi-directionnelle de 5 m de largeur entre les bandes de rive sur la route existante et de 6 m sur les voies nouvelles
- Sur-largeurs dans les virages afin d'assurer le passage des bus de 18 m
- Dispositifs de retenue sur les ouvrages d'art et en section courante
- Cheminement piétons de 1,50 m de largeur dans les zones habitées
- Aires d'arrêt au droit des points de vue remarquable (véhicules légers et bus)
- Croisement des véhicules lourds de 2&T en section courante

## ANNEXE 2 : PUBLICITÉ DANS LA PRESSE

**Le Journal de l'île - Samedi 8 juin 2019**



*Miyuu Anjo, dans un concert inédit jamais fait auparavant, par touches au cithre (cithare grecque).*



*La Cap-Verdienne Eliida Almeida a fait sensation.*

**Ti Bird, les pieds dans le sable**

« Les yeux fermés sur la plage... what the fuck does it mean ? » Au beau milieu de son concert, le légendaire canadien Loud s'offre un aparté, jouer sur une scène, face à un public dansant sur la plage de la Ravine Blanche, sur ce ca en jeté. Les programmeurs du Sakifo ne se sont pas trompés en condensant plusieurs scènes dans cet espace. Les pieds dans le sable, la tête dans les étoiles, la nouvelle scène Ti Bird n'a pas perdu de temps pour faire des émules.

« Une scène comme ça, c'est du jamais vu, c'est du bonheur », souffle ce festivalier habitué du Sakifo depuis une dizaine d'années. A toutes les heures, Ti Bird vaut le détour. Sur le flow du rappeur canadien Loud, entre des paroles en français et en anglais, le public se balance sur le sable face au lagon, sous les étoiles. Au coucher du soleil, alors que les premiers festivaliers faisaient leur apparition, c'est là que tout a commencé avec le Sauvage Sound System, face à un public clairement venu apprécier les premières notes de cette septième édition. Avec le jazz des Sud-Africains de Tune Recreation Committee, hier soir sur la scène Ti Bird (photo Julien Cinter).

les notes de virtuose de la trompette Mandia Mlangeni, mélangeant sans problème les rythmes africains, balkaniques ou américains. Et dire que Thylacine n'avait pas encore fait son apparition quand nous bœufions ces lignes.

J.C.



*Les Sud-Africains de Tune Recreation Committee, hier soir sur la scène Ti Bird (photo Julien Cinter).*

Les bricoleurs d'Alibombo, génies créatifs, ont électrisé la Salle verte, hier en début de soirée, avec leurs rythmes issus en majorité d'objets de récupération, comme ici cette roue de vélo (photo Julien Cinter).

**SAKIFO 15**

**Rougaiverde : la sauce a pris**



*Tiloun et Eliida Almeida, deux musiques iliennes au charme incomparable.*

Entre Tiloun et Eliida Almeida, la collaboration avait tout d'une belle promesse, entre deux musiques iliennes au charme incomparable. Séparés par un continent de 10 000 km, mais tellement proches musicalement. A voir leur sourire, les spectateurs ont été comblés, avec un concert chargé d'une énergie authentique. Entre le timbre de volcannisme du Réunionnais et l'énergie débordante de la Cap-Verdienne, tout était réuni pour une heure de communion en créole, autour de rythmes chaloupés. En compagnie de musiciens de deux bords, le maloya, le fanana et le banyan ont résonné sur la scène de Filao. « Oyé mon kofrine amène à moi. Ou sa ou sa, ms suiv a ou ». Nous aussi, on veut bien vous suivre au prochain concert, on en redemande !



**SÉCURISATION DE LA RN5, ROUTE DE CILAOIS SECTEUR LES ALOËS / ÎLET FURCY PR6+000 / PR12+200**

**Concertation publique**

**Du 11 juin au 12 juillet 2019**

**DONNEZ VOTRE AVIS !**  
sur [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

**/ PERMANENCE / EXPO / LIEU D'EXPRESSION :**  
Case du Petit Serré de la Mairie de Saint-Louis : 8h-12h / 13h-16h  
Salle culturelle de la Mairie de Cilaos : 8h-12h / 13h-16h30 du lundi au jeudi et 8h-12h le vendredi

**/ RÉUNIONS PUBLIQUES :**  
Le mercredi 12 juin à 16h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis  
Le mercredi 19 juin à 16h à la salle culturelle de la mairie de Cilaos  
Le mercredi 10 juillet à 16h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis

**/ PERMANENCES TECHNIQUES :**  
Le samedi 12 juin de 09h30 à 16h30 à Cilaos  
Le mercredi 26 juin de 09h30 à 12h au Petit Serré à Saint-Louis

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

18 **JOURNAL DES COMMUNES** Mercredi 12 juin 2019 - Le Journal de l'île

**Pour des travaux entre les Aloès et Îlet Furcy**

# Une concertation publique sur la sécurisation de la route de Cilaos

Depuis ce mardi 11 juin, une concertation publique a été ouverte au sujet de la sécurisation de la route de Cilaos, entre les Aloès et Îlet Furcy. Cette concertation a pour objectif d'informer le public des futurs travaux prévus et de recueillir les différents avis. Des réunions publiques sont aussi programmées.

La route de Cilaos a particulièrement souffert au premier trimestre de l'année 2018. Les éboulements entraînés par les fortes précipitations ont endommagé l'axe, ce qui a nécessité la mise en service d'une voie provisoire entre les Aloès et Îlet Furcy. Cette voie, réalisée dans le lit de la rivière, reste "soumise aux aléas naturels", précise la collectivité régionale. Priorité a donc été donnée aux travaux sur cette section.

**DES CONTRAINTES DE TAILLE**

Pour rétablir la circulation, la Région a également procédé à l'installation de deux ponts, l'un en remplacement du radier provisoire et l'autre à la place de la passerelle de l'Îlet Furcy. Ce dernier est prévu pour le deuxième semestre de cette année. Le projet de sécurisation vise à pérenniser l'accès, afin de garantir la bonne santé de l'économie et de la vie locale du cirque. Car la RN5 est le seul accès possible à Cilaos : elle est quotidiennement em-

pruntée par 2 000 à 3 000 véhicules. Plusieurs interventions sont prévues sur la section entre les Aloès et Îlet Furcy, avec notamment la création de nouvelles voies ; des ouvrages de franchissement ou des tunnels. Entre Îlet Rolland et Îlet Long, la route est notamment soumise à des risques de mouvements de terrain "très forts", étant implantée "au pied d'un rempart extrêmement raide et instable", précise la Région. "Il est né-

cessaire de rechercher des solutions de tracé neuf" assure-t-elle. Ce projet de sécurisation se heurte néanmoins à certaines contraintes : intervention dans le domaine public fluvial, sur un milieu naturel à forts enjeux écologiques et situé dans une zone d'aléa "mouvement de terrain" élevé et d'aléa "mondation" fort dans le cadre du plan de prévention des risques.

Aujourd'hui, une première réunion publique est prévue au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis. D'autres sont programmées à la mairie de Cilaos. Des permanences sont aussi ouvertes toute la semaine. Durant cette période de concertation publique, qui s'achèvera le 12 juillet, le public peut consulter le dossier prévu à cet effet et donner son avis. Il est possible de remplir un formulaire en ligne, disponible sur le site internet de la collectivité régionale.

Une enquête publique devrait suivre. Quant aux travaux, ils pourraient démarrer en 2021.

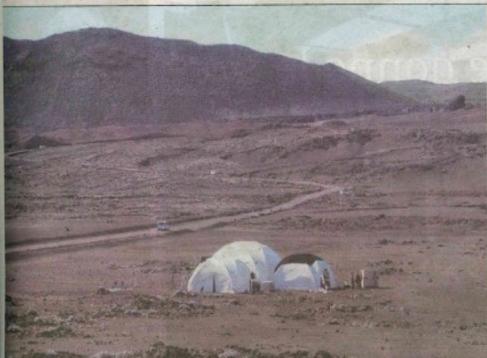
Maëva Pausé



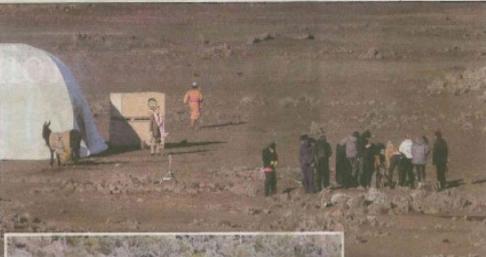
**La route a particulièrement souffert lors des intempéries de 2018 (photo d'archives Lfj).**

Le Journal de l'île • Samedi 23 juin 2019

**CULTURE 23**



Après avoir été l'héroïne *Peau d'âne*, en 1970, Catherine Deneuve a cette fois tourné aux côtés d'un âne, au beau milieu de la Plaine-des-Sables.



Le tournage de "Terrible jungle" se déroulera la semaine prochaine à Saint-Philippe.



L'actrice s'est fait déposer en hélicoptère au Pas-de-Bellecombe.

## Catherine Deneuve tourne à la Plaine-des-Sables

Les touristes de passage hier à la Plaine-des-Sables ont dû se demander ce qui se tramait, lorsqu'ils ont aperçu plusieurs tentes blanches installées et une dizaine de camions garés au milieu du plateau, d'ordinaire désertique. Après Saint-Benoît et Sainte-Marie, l'équipe de "Terrible jungle", tournait hier plusieurs scènes de la comédie d'aventure réalisée par Hugo Benamozig et David Caviglioli. Catherine Deneuve, l'héroïne du film, est arrivée sur place à midi, après s'être fait déposer en hélicoptère au Pas-de-Bellecombe, grâce à un arrêté exceptionnel signé par le directeur du Parc national. Elle n'est ressortie de sa tente que vers 16 heures, chaudement vêtue d'un manteau marron et d'un châle rose. Dans la deuxième scène, elle côtoyait notamment un âne, qui lui aussi avait obtenu l'autorisation exceptionnelle de poser ses sabots sur la Plaine-des-Sables. C'est alors que les conditions météorologiques se sont légèrement dégradées, avec l'apparition de fortes bourrasques de vent venant quelque peu perturber le déroulement du tournage. Le châle de la Reine Catherine venant se coller sur son visage, les prises de vue ont dû être stoppées à plusieurs reprises. Le tournage devrait se poursuivre demain à la Plaine-des-Sables, avant de prendre la direction de Saint-Philippe en début de semaine prochaine.

Textes et photos : Julien Cinier

**DAL'ALU®**  
N°1 de la gouttière aluminium

**INNOVE ET LUTTE CONTRE LA DENGUE**

- EFFICACE
- DURABLE
- ÉCONOMIQUE
- ÉCOLOGIQUE

Diagnostic gratuit

avec le pare-feuilles anti-moustique

Gouttière sans pare-feuilles = nids à moustiques



En Alu - Garantie 25 ans

**0262 22 55 44**  
www.dalalu.fr  
dalalu.oi@reseau.dalalu.fr  
DAL'ALU Océan Indien

LA RÉUNION Positive!



**SECURISATION DE LA RN5, ROUTE DE CILAOS**  
SECTEUR LES ALOËS / ÎLET FURCY PR6+000 / PR12+200

## Concertation publique

Du 11 juin au 12 juillet 2019

### DONNEZ VOTRE AVIS !

sur [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

**/ PERMANENCE / EXPO / LIEU D'EXPRESSION :**  
Case du Petit Serré de la Mairie de Saint Louis : 8h-12h / 13h-16h  
Salle culturelle de la Mairie de Cilaos : 8h-12h / 13h-16h30 du lundi au jeudi et 8h-12h le vendredi

**/ RÉUNIONS PUBLIQUES :**  
Le mercredi 12 juin à 16h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis  
Le mercredi 19 juin à 16h à la salle culturelle de la mairie de Cilaos  
Le lundi 24 juin à 17h à la salle paroissiale de l'Îlet Furcy, Saint-Louis  
Le mercredi 10 juillet à 17h au Case du Petit Serré de la mairie de Saint-Louis

**/ PERMANENCES TECHNIQUES :**  
Le mardi 25 juin de 13h00 à 16h30 à Cilaos  
Le mercredi 26 juin de 8h30 à 12h au Petit Serré à Saint-Louis

www.regionreunion.com

